Aide à l'arrêt du tabac

L’usage du tabac est la principale cause évitable de mortalité dans le monde. Actuellement, il est responsable de la mort de 10 % des adultes à l’échelle mondiale et tue environ 73 000 personnes par an en France.

Tabac Info Service vous informe à travers sept dépliants thématiques :

Pourquoi arrêter de fumer ? [1]
Comment arrêter de fumer ? [2]
Arrêter de fumer sans grossir [3]
Grossesse sans tabac [4]
Tabac et ado [5]
Tabagisme passif [6]
Tabac et industrie [7]

Remboursement des substituts nicotiniques

Les études scientifiques ont montré que les substituts nicotiniques sont efficaces pour vous aider à arrêter le tabac : ils augmentent vos chances de réussir de 50 % à 70 %.

Les substituts nicotiniques sont des médicaments à base de nicotine que l’on utilise pour soulager les symptômes liés au manque quand on arrête de fumer. Ils existent sous plusieurs formes : patchs à diffusion lente, ou formes orales d’action rapide (gommes, pastilles, patch, ou inhaleur). Ils contiennent un dosage en nicotine plus ou moins important.

L’Assurance Maladie vous accompagne dans l’arrêt du tabac. Elle rembourse, sur prescription, les substituts nicotiniques.

Depuis le 01/01/2019, sont remboursés à 65 % les médicaments figurant sur la liste régulièrement mise à jour et publiée sur le site ameli.fr, sans plafond annuel ni avance de frais nécessaire à la pharmacie.

Pour plus d’informations, consulter le site ameli.fr [8].

À noter
Tabac Info Service [9] vous propose une aide adaptée, en complément de l’intervention d’un professionnel, tout au long de votre démarche pour arrêter de fumer : suivi gratuit et personnalisé par un tabacologue ou coaching par mail, informations, annuaire des consultations de tabacologie, questions/réponses, témoignages...

- consultez le site de Tabac info service [10]
- ou téléchargez l’application Tabac Info Service (disponible sur App Store et Google play)
- ou appelez le 39 89 (du lundi au samedi de 8h à 20h, appel non surtaxé)

CONTACT :

Téléphone :

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h en France Métropolitaine

Adresse de correspondance :
Enim
Département des politiques sociales maritimes de santé (DPS)
27 quai de Solidor
CS 31854
35418 Saint-Malo Cedex

Courriel :
ue.mine]ta[etnas [11]

Tous les contacts à votre écoute [12]

URL source: https://www.enim.eu/sante/aide-larret-du-tabac